

A R R E S T

DU CONSEIL D'ESTAT

DU ROY,

Qui revoque celui du 18. Octobre dernier, & ordonne que les Droits d'entrée sur les Cacaos de l'Isle de Caragues, seront perçûs sur le pied qu'ils sont fixez par l'Arrest du 12. May 1693. Et que les Cacaos provenans des Isles & Colonies Françoises acquitteront les Droits reglez par les Lettres patentes du mois d'Avril 1717. &c.

Du 20. Decembre 1729.



A P A R I S,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D C C X X X.



A R R E S T
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY,

Qui revoque celuy du 18. Octobre dernier, & ordonne que les Droits d'entrée sur les Cacaos de l'Isle de Caraques, seront perçus sur le pied qu'ils sont fixez par l'Arrest du 12. May 1693. Et que les Cacaos provenans des Isles & Colonies Françoises acquitteront les Droits reglez par les Lettres patentes du mois d'Avril 1717. &c.

Du 20. Decembre 1729.

Extrait des Registres du Conseil d'Estat.

L E ROY s'estant fait représenter l'Arrest rendu en son Conseil le 18. Octobre dernier, qui fixe pour un temps à Quatre sols

A ij

de la livre pesant les Droits d'entrée du Cacao de Caragues; Et Sa Majesté jugeant à propos par des considerations particulieres, de restablir les Droits sur cette denrée sur le pied où ils estoient avant ledit Arrest: Oüy le Rapport du Sieur le Peletier Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil Royal, Controlleur general des Finances, LE ROY EN SON CONSEIL, a revoqué & revoque ledit Arrest du 18. Octobre dernier, en conséquence a ordonné & ordonne qu'à commencer du jour de la publication du present Arrest, les Droits sur le Cacao de Caragues soient percüs ainsi & de la même maniere qu'il est porté par l'Arrest du 12. May 1693. Veut en outre Sa Majesté, qu'il en soit usé pour le Cacao venant des Isles & Colonies Françoisises de l'Amérique, conformément aux Lettres Patentes du mois d'Avril 1717. tant pour les Droits, que pour l'entrepôt. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, tenu à Marly le vingtieme jour du mois de Decembre mil sept cens vingt-neuf. Collationné. *Signé* EYNARD.

Collationné à l'Original par Nous Ecuyer-Conseiller-Secretaire du Roy, Maison-Couronne de France & de ses Finances.

de la bibliothèque 1276 4955

*Lauds LERS 035
1729. 12. 20*